



## Compte-rendu du groupe de travail du jeudi 30 août 2007

Il s'est déroulé de 15h00 à 16h45

### Ordre du jour :

Renouvellement des personnels non titulaires de bureau

Ce groupe de travail était présidé par Madame BERTOUX, Chef de division DPAID

Elle était entourée pour la DPAID

de Madame GEST – Adjointe au Chef de division, Mesdames HOLLEVILLE et TRABOUILLET, Chefs de bureau

pour la parité Administrative

de Madame TOURBE – secrétaire générale de l'Inspection académique de l'Aisne

Madame MARTINEZ - secrétaire générale de l'Inspection académique de l'Oise

pour la représentation syndicale

de Maryline CAUX, Bernard GUEANT, Philippe LALOUETTE du SNASUB-FSU

de Sylvie APCHAIN, MARIE-ANNICK DEMESSENCE de A&I-UNSA

Madame BERTOUX ouvre la séance - en l'absence de Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie, retenu par une autre réunion – et demande si une déclaration doit être faite ; Dans la négative, Philippe LALOUETTE fait la demande suivante : Nous souhaitons que les documents de travail nous soient fournis avant la réunion, de manière à pouvoir travailler plus efficacement ; nous prenons connaissance des documents (pas de liste des postes rendus vacants, juste la liste des collègues établie en fonction de l'ancienneté) dix minutes avant l'ouverture de cette réunion et c'est loin d'être suffisant.

Madame BERTOUX le reconnaît et indique qu'il y a des progrès à faire en la matière mais qu'au mieux pour l'année prochaine, la liste sera distribuée aux délégués de personnels le matin. Par ailleurs, elle note que cette date est trop tardive et (à l'image de ce qui se passe pour nos collègues enseignants à la DPE) ce groupe de travail sera désormais convoqué au moins une semaine avant.

Madame BERTOUX indique que 228 collègues sont candidats au réemploi à cette date dont 5 ont reçus un avis hiérarchique défavorable.

Les postes sont déclarés vacants après les opérations du mouvement, les nominations des lauréats de concours et des listes d'aptitude

A ce moment précis (les listes sont en perpétuelle évolution) 51 % de ces collègues seront renommés sur des postes vacants et 11 % d'entre eux seront renommés en suppléances.

Cela concerne pour aujourd'hui 102 personnes qui cumulent au moins 3 années et 5 mois d'ancienneté.

Reste 126 collègues ayant pour ancienneté de 3 années à quelques mois qui seront nommés en fonction des possibilités offertes et selon les critères de sélection retenus par l'administration qui sont :

- la manière de servir
- l'ancienneté d'exercice
- dans de rares cas de postes profilés, la continuité du service

**Maryline CAUX, Bernard GUEANT, Philippe LALOUETTE pour le SNASUB-FSU**